

Face aux récriminations des PME gabonaises sur leur non-prise en compte par l'Etat dans l'attribution des marchés publics, le gouvernement multiplie, depuis deux ans, des efforts en vue d'une meilleure intégration de ces entreprises dans la commande publique. Ainsi, les années 2015 et 2016 ont vu un certain nombre de chantiers habituellement attribués aux « majors » du BTP, revenir à des structures modestes pilotées entièrement par des entrepreneurs gabonais ayant déjà fait leur preuve par le passé. Toutefois, doute et interrogations persistent encore chez certains qui considèrent ces initiatives comme de la pure fiction. Trois entreprises par le canal de leurs gérants ont tenu à témoigner de leur expérience personnelle.

L'union. En tant qu'entrepreneur gabonais, êtes-vous réellement vous satisfait de l'accompagnement du gouvernement ?

Guy-Roger Nziengui, DG de Gabon International Btp : "Effectivement, nous sommes satisfaits car, plusieurs années auparavant, il n'en était pas ainsi. Il y a vraiment eu des améliorations dans la manière de faire. Des réformes ont permis de faire évoluer les choses au niveau du ministère du Budget. Les dossiers sont maintenant suivis par le cabinet du ministre jusqu'au Trésor public. Ce qui n'était pas le cas avant. Il fallait attendre des mois ou des années avant le règlement des factures. Maintenant les choses se font plus rapidement. Par ailleurs, le ministère a également organisé un séminaire sur les appels d'offre. Cela a permis de savoir comment s'y prendre dans ce cas de figure. Certains mécanismes ont été mis en place pour que les entreprises gabonaises puissent avoir accès à des marchés".

de bâtiments. Qu'en pensez-vous ?
Innocent Mve Ndong, P-DG de Mve Ndong Constructions Sarl Btp : "Ceux qui pensent ainsi ne connaissent pas le métier de Génie civil. Si nous prenons l'exemple d'un cas concret comme celui du Lycée national Léon Mba qui est l'un des plus vieux établissements secondaires de notre pays qui d environ 60 ans aujourd'hui, nous remarquons qu'il y a une certaine vétusté qui s'est installée à tous les niveaux. Quand on parle de réfection, nous avons la plomberie, l'électricité, les travaux d'étanchéité, les travaux de menuiserie etc. La peinture n'intervient qu'en dernier recours, c'est-à-dire à la fin de tous ces travaux. Nous pouvons réhabiliter même les voies d'accès à ces bâtiments comme la route. Nous avons l'exemple de l'école publique des sourds-muets de Nzeng-Ayong où nous avons installé de nouveaux bâtiments (maison du gardien). Ainsi, nous ne pouvons pas assimiler les travaux de réfection à des couches de peinture quand nous voyons tout le travail effectué sur le terrain".

Selon le code des marchés publics dans son article 155, des avances peuvent être accordées aux titulaires à hauteur maximale de 20% du montant du marché initial pour les travaux et 30% pour les marchés de fournitures et autres services. Cette disposition est-elle bien respectée par le ministère du Budget ? Est-elle connue des chefs d'entreprises ?

- Innocent Mve Ndong, P-DG de Mve Ndong Constructions Sarl BTP : "Cette disposition est respectée par le Ministère. Toutefois, il faut noter qu'une avance de démarrage peut-être octroyée à une entreprise demanderesse. Si une entreprise estime qu'elle peut engager des travaux sans avance cela en va de soi. Sinon cette disposition est aujourd'hui, belle et bien respectée".

Flavien Edou Ethouhou, DG Termites BTP : "Les autres chefs d'entreprises doivent savoir que pour être gérant d'une PME, il faut d'abord réunir un certain nombre de critères afin que l'Etat te suive. Nous ne pouvons pas exiger certaines choses sans tenir compte de nos devoirs. Nous avons l'exemple de la fiscalité. Nous

devons être à jour sur tous les documents exigés par l'Etat. Pour finir, il faut noter que pour réussir, il ne suffit pas seulement de passer par la Fonction publique. Pour la jeunesse qui est au secondaire ou au supérieur, il faut que celle-ci apprenne aussi de la part des entrepreneurs afin de prendre le relais dans l'entrepreneuriat. Aussi, il faut s'informer en tant qu'entrepreneur".



APPEL A CANDIDATURE

Un consultant national pour l'élaboration d'une stratégie nationale de prévention et de prise en charge des grossesses en milieu scolaire
(Sciences sociales, sciences humaines ou autre domaine similaire)

LE PROGRAMME DE COOPERATION GABON-UNICEF recherche un (1) consultant national pour l'élaboration d'une stratégie nationale de prévention et de prise en charge des grossesses en milieu scolaire.

L'objectif général de cette étude est d'élaborer un cadre pour la prévention et la prise en charge des grossesses précoces au primaire et au secondaire.

Profil recherché :

- Etre détenteur d'un diplôme de troisième cycle en science humaines et/ou sociales, médicales, ou tout autre diplôme équivalent ;
- Avoir au moins 10 ans d'expérience dans le développement de politiques et stratégies ;
- Avoir une expérience d'au moins 3 ans dans la recherche sur les droits de l'enfant et les phénomènes socio-éducatifs affectant l'enfant ;
- Avoir une expérience de terrain dans la sensibilisation et la formation des acteurs de la lutte contre le VIH/Sida, les IST et les grossesses précoces ;
- Avoir une bonne connaissance du secteur éducation ;
- Avoir une expérience de travail avec le système des Nations Unies sera un atout.

Avoir déjà effectué un travail similaire, dans un contexte comparable serait un avantage.

La période de consultation est estimée à cinquante jours ouvrables.

Dossier de candidature

Le dossier de candidature comprendra une lettre de motivation, un CV détaillé, un formulaire P11 (à retirer à la réception du bureau de l'UNICEF), une offre technique et un document justifiant de la disponibilité du candidat.

Les dossiers seront déposés sous pli fermé avec la mention « **Stratégie grossesses à l'école** », au plus tard le **vendredi 12 août 2016 à 13h30**, à la réception du Bureau de l'UNICEF situé à la Maison des Nations Unies près du pont de Guégué, bâtiment B au 5ème étage, BP 20448 Libreville/Gabon, téléphone 07 99 99 31.